



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 07 Juin 2023**

2023/030

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 1er juin 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - COULON Daniel - Mmes POULIET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia --

ABSENTS EXCUSES : M. REBUFFAT Jacky - ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS : M. REBUFFAT à Mme MENALDO KEBDANI Nadia

Soit 18 votants

OBJET : Décision modificative n°1 du budget général

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.2251-1 et L.2251-3,

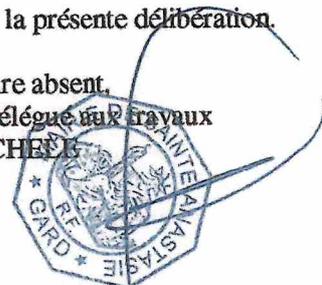
VU la délibération n° 2023/20 du 05 avril 2023 portant approbation du budget primitif de la commune pour l'année 2022,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la régularisation de certaines prévisions budgétaires et à l'inscription de dépenses nouvelles suite à l'avancée des dossiers d'instruction, ces écritures ne concernant que la section d'investissement du budget général,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : d'approuver la décision modificative n° 1 telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour le maire absent,
L'adjoint délégué aux travaux
JM. HIBSCHELE



Porte des Gorges du Gardon - Site classé